

Conseil Municipal du 17 août 2015

Tous présents sauf Christian Vaissière excusé.

- **Agence postale communale.**

Renouvellement du contrat CDD pour trois ans de Jean-Baptiste Boussagol.

Ses missions : accueil à l'agence postale communale, la bibliothèque, le libre-service Internet, animation et gestion du site Internet et assistance au secrétariat.

- **Amendes de polices.**

Projet de travaux présenté au financement du Conseil Départemental sur les amendes de police en 2015 :

- Élargissement de la voirie communale au Mas Astruc pour 4 837 €.
- Signalisation du parcours archéologique pour la sécurisation des randonneurs pour environ 500 €.

- **Contrat territorial réalisé entre le Conseil Départemental et les Communautés de communes pour les subventions des années 2015-2016-2017.**

le Maire signale qu'il y a peu d'argent et que pour Javols, les subventions acquises pour trois projets y sont inscrites et acceptées par anticipation à sa signature.

- Aménagement de la Bessière : montant subventionnable : 240 000 €
Subvention : 96 000 €
- Assainissement de la Bessière : montant subventionnable : 200 000 €
Subvention : 50 000 €
- Restauration du petit patrimoine : montant subventionnable : 26 106 €
Subvention : 13 503 €

- **Ajustement des comptes du fond de péréquation des recettes.**

- En dépense : +336 € soit 3 336 €
- En recette : +1 608 € soit 6 608 €

- **Cession de terrain.**

- Demande de Joël Boulet à la Bessière en contrepartie d'une cession de terrain sur son jardin – parcelle C488 – à la commune pour élargissement voirie. Il demande une partie de son devant de porte qui donne accès à son jardin.
Accord du Conseil pour échange sans soulte.
- M. Tichit Jean-Claude : régularisation d'emprise sur la parcelle A326. À charge pour M.Tichit de payer les frais de géomètre et de notaire.
Accord de principe du Conseil Municipal.

- **Certificat d'urbanisme.**

M. Cédric Martin pour son projet de construction d'une maison d'habitation à Volpillac demande à acquérir une parcelle de terrain de bien de section.

Le Conseil donne son accord de principe pour la vente d'un terrain sectionnel. Le Maire demandera une évaluation au service des domaines. Les membres de la section seront invités à donner leur avis. La liste des membres est arrêtée à onze personnes.

- **Questions diverses.**

- **Diverses demandes de concessions au nouveau cimetière.**

Le Conseil rappelle son insistance pour que les familles qui ont une tombe dans l'ancien cimetière l'utilise chaque fois que cela est possible afin d'éviter la non-

utilisation des tombes du vieux cimetière et la saturation rapide du nouveau.

- **Communes nouvelles : information.**

Une loi votée récemment crée une nouvelle forme de collectivité locale : les communes nouvelles. Elles ont pour vocation la fusion de plusieurs communes mais dans un fonctionnement permettant de conserver une identité aux communes initiales. Des éléments de réflexion sont soumis aux conseillers.

Pour favoriser ces regroupements, le gouvernement propose de ne pas appliquer la baisse des dotations et même une augmentation de 5% de la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) si la nouvelle entité est créée avant le 01/01/2016.

Quelle que soit la décision prise, le délai paraît très court. Le Maire précise que le ministre de la réforme territoriale, M. Vallini, en visite en Lozère a dit étudier la possibilité de repousser d'un an le délai.

Tous les conseillers municipaux de la Communauté de communes seront invités à des réunions d'informations.

- **PATA 2015.**

Réparation des routes : travaux réalisés par l'entreprise DELMAS. Suite à un problème de communication, l'intérieur du village de Volpillac a été oublié et la route de Volpillac a dû être reprise à la demande du Maire.

- **Travaux de la Bessière.**

Aux dernières nouvelles, les travaux ne commenceront que le 14 septembre.

Le chef de chantier s'est engagé en juin à faire le repérage du chantier la dernière semaine d'août.

Achat de la source par le SIAEP en cours. Débit d'étiage mesuré : 11 litres/minutes soit 16 m³/jour. Les analyses de première adduction sont correctes en éléments chimiques.

Après avoir remercié les membres du Conseil, le Maire lève la séance à 23h30.